

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

**UNAPPP** | Unité Nationale d'Appui  
aux Partenariats Public-Privé

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ  
LOI 2021 RELATIVE AUX CONTRATS DE PPP

UNITÉ NATIONALE D'APPUI  
AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

**UNAPPP**

Mai 2024

# Sommaire

---

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>Faits marquants</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>11</b>
<b>I. Le cadre des partenariats public-privé</b> .....	<b>12</b>
1. Objectif de la réforme .....	12
2. Les organes de la réforme.....	12
<b>II. Les réalisations</b> .....	<b>14</b>
1. Parachèvement de l'opérationnalisation du cadre des PPP .....	14
2. Missions exécutées .....	14
<b>III. Annexes</b> .....	<b>30</b>
1. Intervenants de l'UNAPPP .....	30
2. Activités de l'UNAPPP (invitations/ateliers/formations) 2023-2024 .....	31



# Préambule

Conformément à l'article 8 du décret n° 2021-1443 du 27 octobre 2021 portant application de la Loi n° 2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de Partenariats public-privé, l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats public-privé (UNAPPP) est tenue de préparer un rapport d'activités annuel à soumettre au Ministre en charge des Partenariats au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

Ce deuxième rapport d'activités de l'UNAPPP, couvre la période allant du 1er Avril 2023, jusqu'au 30 Avril 2024.

# Faits marquants

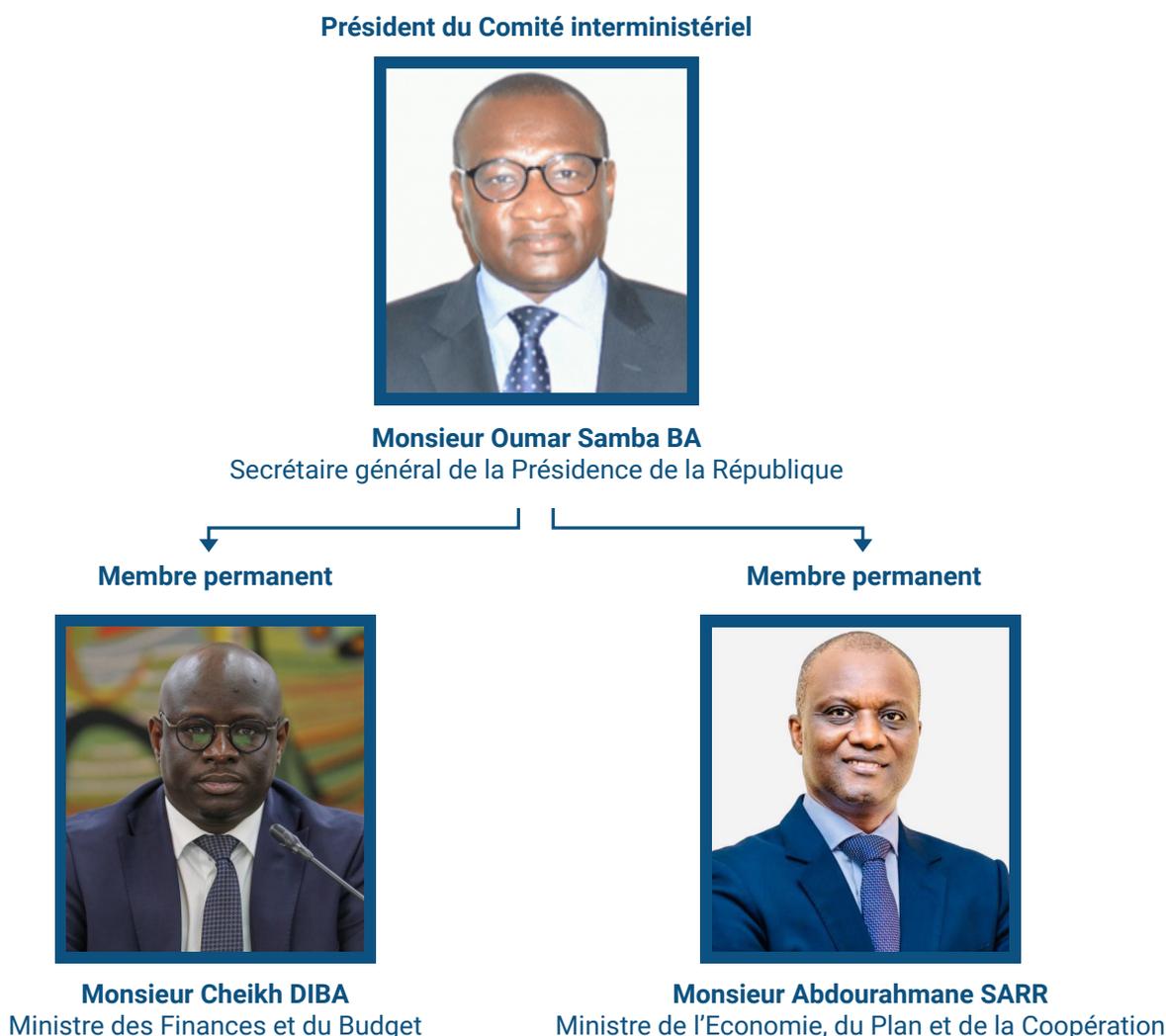
## › Au titre des organes de gouvernance

### ▪ Le Comité interministériel

Le Comité interministériel (CIM) relatif aux contrats de Partenariat public-privé, est l'organe de décision et d'orientation stratégique pour la mise en œuvre des contrats de partenariat public- privé. Il comprend trois (3) membres permanents que sont le Ministre Secrétaire général de la Présidence de la République, le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de l'Economie du Plan et de la Coopération. Le Comité interministériel a connu une évolution de ses membres permanents suite au réaménagement intervenu à la tête de l'Etat avec l'élection de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE à la magistrature suprême et la formation du gouvernement dirigé par le Premier Ministre Monsieur Ousmane SONKO.

Ainsi, Messieurs Abdourahmane SARR et Cheikh DIBA, respectivement Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération et Ministre des Finances et du Budget sont depuis le 05 avril 2024, les nouveaux membres permanents du CIM.

L'actuelle composition du CIM est la suivante :



## › Au titre de l'opérationnalisation du cadre des PPP et des projets : lancement de la première consultation pour un contrat de PPP par appel d'offres

### ▪ Parachèvement de l'opérationnalisation du cadre des PPP

L'œuvre d'opérationnalisation du cadre juridique et institutionnel des PPP, amorcée en 2021, a été parachèvement avec la signature de tous les arrêtés de mise en œuvre du décret n°2021-1443 du 27 octobre 2021 portant application de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé.

### ▪ Lancement du premier appel d'offres par dialogue compétitif du Contrat de partenariat public-privé Diamniadio Smart City Connectivité Fibre Optique

Le 22 février 2024 s'est tenu le premier dialogue compétitif depuis l'adoption de la nouvelle loi PPP n°2021-23 du 02 mars 2021. C'est dans une perspective de transformation de Diamniadio en une ville intelligente et durable de renommée internationale que la Délégation Générale pour la promotion du Pôle Urbain de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU), avec l'accompagnement de l'UNAPPP et du Cabinet TACTIS, projette de déployer une fibre optique couvrant l'ensemble du Pôle Urbain de Diamniadio. Ce projet baptisé Diamniadio Smart City fibre optique sera réalisé grâce à un partenariat public-privé (PPP), pour lequel les démarches nécessaires ont déjà été lancées afin de sélectionner l'opérateur de télécommunications le plus qualifié pour mener à bien ce projet.

Un dialogue au siège de la DGPU durant deux jours, a réuni les parties prenantes du projet et les opérateurs de télécommunications du Sénégal, pour discuter des modalités de mise en œuvre et de mise au point de la solution technique la plus appropriée à la réalisation du projet.

Le projet permettra à terme, de couvrir l'ensemble du pôle urbain de Diamniadio en connexion haut débit et contribuera au développement économique du pôle urbain de Diamniadio.



Dialogue au siège de la DGPU avec la participation de l'UNAPPP, 22 février 2024

## ▪ Lancement du premier appel à projets PPP Territoriaux

Les collectivités territoriales du Sénégal ont été appelés, du 07 au 25 avril 2023, à soumettre leurs projets de PPP sur la plateforme disponible sur le site internet de l'UNAPPP. Cette initiative du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, à travers l'UNAPPP, en collaboration avec le Ministère en charge des Collectivités territoriales a permis d'enrichir le portefeuille de projets de PPP d'une dizaine de projets des collectivités territoriales susceptibles de faire l'objet d'un PPP.



## › Au titre de la vulgarisation du cadre légal

### ▪ Le Programme de formation Tabax suñu PPP



Dans la continuité de la campagne nationale « **Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu Reew** », l'UNAPPP, en collaboration avec l'ARCOP et la DCMP a initié le programme de formation **Tabax suñu PPP**. Pour rappel, ladite campagne nationale qui s'est tenue en 2022 avait permis à l'UNAPPP de vulgariser le nouveau cadre des PPP sur le territoire national. Quatre ateliers de préparation du programme scientifique et pédagogique du programme de formation. 21 sessions de formation ont été réalisées pour 473 participants issus de 101 structures répartis en 10 cohortes comprenant les ministères, les sociétés nationales, les agences, les programmes, les établissements publics, les collectivités territoriales, les associations

faitières et les Agences régionales de Développement (ARD).

La cérémonie de clôture et de remise des prix et attestations de participation aux récipiendaires a eu lieu le 07 décembre 2024 au Théâtre national Daniel SORANO.

L'équipe organisatrice composée des formateurs, superviseurs, logisticiens des trois entités de même que des personnes ressources ayant contribué significativement à l'élaboration de la réforme du cadre des PPP ont également été primés.

### ▪ Présentation du Portefeuille de projets PPP au secteur privé national

L'UNAPPP a procédé à la présentation du portefeuille des projets PPP au secteur privé national le 02 mai 2023, au Radisson Blu de Dakar. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie

de vulgarisation et de mise en œuvre du nouveau cadre des PPP. Elle a également permis de présenter au secteur privé les opportunités du nouveau cadre des PPP et des différents projets inscrits dans ledit portefeuille. La cérémonie de présentation du portefeuille a accueilli près de 200 participants issus du secteur privé national et des institutions financières internationales.

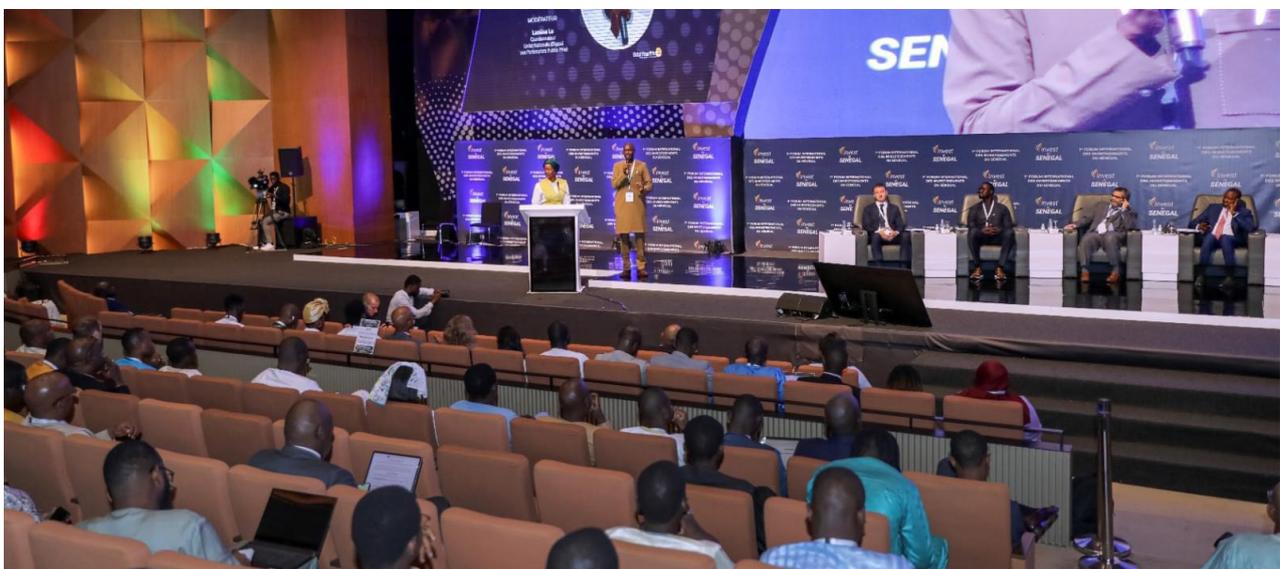


#### ▪ Participation à la première édition du Forum Invest in Sénégal

L'UNAPPP a participé activement à la première édition du Forum Invest in Sénégal, organisée par l'APIX, du 06 au 08 juillet 2023.

Le forum a enregistré la participation de plus de 3000 personnes. Plusieurs panels y ont également été tenus dont un dédié aux partenariats public-privé. Ledit panel portant sur « Les défis de la mobilisation de l'investissement dans les Partenariats Public-Privé (PPP) » a été animé par l'UNAPPP.

D'éminents experts et acteurs de premier plan des PPP ont intervenus pour échanger sur les PPP en tant qu'outil essentiel pour la réalisation d'infrastructures structurantes et le développement économique du Sénégal.



### ▪ Prix Tabax suñu PPP nguir Tabax suñu Reew

Dans le cadre du Forum Invest in Sénégal, un dîner de gala a eu lieu, à l'occasion duquel, des « **Prix Tabax suñu PPP** » ont été décernés aux quatre autorités contractantes récipiendaires que sont le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (pour le projet 15 centres de formation professionnelle), la DGPU (pour le projet Diamniadio Smart City Fibre Optique), l'Ageroute (pour le projet de Prolongement de la VDN) et l'OFOR (pour le projet d'Approvisionnement en eau en Basse Casamance).

A la suite d'un processus compétitif mené par les équipes de l'UNAPPP, ces quatre projets portés par lesdites autorités contractantes ont été sélectionnés selon des critères déterminants tels que l'innovation, l'impact socio-économique et le niveau d'avancement du projet en conformité avec la loi PPP 2021.



### ▪ Atelier de vulgarisation des documents d'encadrement des PPP au sein de l'UEMOA

Le Conseil des ministres statutaires de l'UEMOA a adopté en septembre 2022, trois (03) actes communautaires relatifs aux Partenariats Public-Privé dont deux décisions et une directive.

Il s'agit notamment, de la **décision portant sur la Stratégie d'encadrement des PPP dans l'UEMOA, de la décision sur les modalités de mise en œuvre de cette stratégie et de la directive portant cadre juridique et institutionnel des Partenariats Public-Privé dans les Etats membres de l'UEMOA**. Suite à l'adoption de cette réglementation communautaire sur les PPP, l'UEMOA a engagé un processus de vulgarisation de ce nouveau cadre juridique et institutionnel auprès des états membres. C'est dans ce cadre que le Sénégal a été le premier état membre de la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA à avoir procédé à la vulgarisation desdits documents d'encadrement communautaire. A cet effet, le Ministère de l'Economie, du Plan, et de la Coopération, à travers l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats public-privé (UNAPPP) a organisé en collaboration avec la Commission de

l'UEMOA, le 19 décembre 2023 à l'Hôtel Pullman de Dakar, un atelier pour la vulgarisation, la sensibilisation et la transposition des documents d'encadrement des PPP précités.

L'atelier a enregistré une centaine de participants et a permis de partager avec les acteurs de l'écosystème des PPP le nouveau cadre juridique et institutionnel des PPP de l'UEMOA en relation avec **la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 et son décret d'application.**



#### ▪ La newsletter trimestrielle « Tabax suñu PPP » pérennisée

Après un premier numéro paru en décembre 2022, trois autres numéros ont été publiés au titre de l'année 2023. Chaque édition retrace les faits saillants au cours du trimestre.

Dans le prolongement de la campagne « **Tabax suñu PPP, nguir Tabax suñu reew** », les nombreuses réalisations et faits marquants ont été relatés dans les différents numéros de la newsletter. La parole est également donnée aux différentes autorités contractantes accompagnées en vue de partager leurs retours d'expérience sur les projets exécutés ou préparés. En outre, la rubrique œil de l'expert permet aux chargés de projets et experts de l'UNAPPP de faire le focus sur des aspects théoriques et pratiques des PPP pour une meilleure compréhension des concepts et des procédures, conformément au nouveau cadre juridique et institutionnel des PPP.



# Introduction

Ce deuxième rapport d'activités de l'UNAPPP couvre la période allant du 1er avril 2023 au 30 avril 2024. Après une brève mise en lumière des faits marquants de ladite période, le rapport fait un rappel du nouveau cadre juridique et institutionnel des PPP et présente les activités réalisées par l'UNAPPP, en rapport avec l'exécution de ses missions au titre de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé et de son décret d'application n°2021-1443 du 27 octobre 2021.

Lesdites missions, limitativement énumérées par l'article 6 du Décret PPP, sont relatives à :

- a) la publication et la mise à jour, en relation avec les autorités contractantes, du portefeuille de projets de partenariats public-privé ;
- b) l'émission d'avis consultatifs sur les évaluations préalables des projets réalisées et soumises par les autorités contractantes ;
- c) l'appui aux autorités contractantes dans l'identification, la préparation, la négociation, la renégociation et l'exécution des contrats et des projets de partenariat public-privé ;
- d) le secrétariat du Comité interministériel ; et
- e) la publication des communiqués du Comité interministériel.

# I. Le cadre des partenariats public-privé

## 1. Objectif de la réforme

L'objectif principal de la réforme du cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé est de favoriser une meilleure mise en œuvre des projets de PPP et une participation plus significative du privé dans la réponse aux besoins d'infrastructures et de services publics durables. Ainsi, la réforme introduit des innovations telles que : l'unification du cadre juridique pour tous les types de PPP, la rationalisation du cadre institutionnel, la mise en place de mécanismes facilitant la mise en œuvre des projets PPP notamment la création de l'Unité nationale d'Appui aux PPP et du Fonds d'Appui aux PPP ainsi qu'une meilleure clarification des procédures, le renforcement des dispositifs de contrôle de qualité notamment à travers la généralisation de l'évaluation préalable à tous les projets de PPP et finalement l'adoption de mesures incitatives propres à favoriser la participation des structures nationales et communautaires.

## 2. Les organes de la réforme

La loi PPP 2021 a introduit un cadre de gouvernance des PPP qui s'appuie sur quatre organes :

- **le Comité interministériel** : l'organe de décision et d'orientation stratégique pour la mise en œuvre de la politique de recours aux contrats de Partenariat public-privé. Il est composé de membres permanents et non permanents. Les membres permanents sont le Ministre Secrétaire général de la Présidence de la République qui assure la présidence du Comité, le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération. Les membres non permanents sont le Ministre chargé des Collectivités territoriales pour les projets portés par une collectivité territoriale et les ministères techniques porteurs de projets faisant l'objet d'examen par le Comité ;
- **l'Unité nationale d'Appui aux PPP (UNAPPP)** : unité d'experts placée sous l'autorité du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, assumant entre autres, les missions de conseil et d'assistance technique aux autorités contractantes durant tout le cycle du projet. Elle émet aussi des avis consultatifs aux étapes majeures du projet ;
- **l'organe chargé du contrôle a priori** : la Direction centrale des Marchés publics (DCMP), qui a pour rôle de procéder à la revue a priori de la conformité des procédures et des documents de passation des contrats PPP. Elle est aussi chargée, le cas échéant, d'autoriser le recours à une procédure dérogatoire ;
- **l'organe chargé du contrôle a posteriori** : **l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP ex ARMP)** dont le rôle est d'assurer la régulation du système de passation des contrats PPP ainsi que le règlement des litiges à travers le Comité de règlement des différends (CRD).

La Loi PPP 2021 a aussi institué le **Fonds d'Appui aux Partenariats public-privé (FAPPP)** qui est un fonds autonome placé sous l'autorité du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération. Il a pour vocation de couvrir la totalité ou une partie des besoins financiers liés à la préparation et la passation des projets PPP (recrutement de conseillers, études de faisabilité, etc.) ainsi que la prise en charge des besoins d'assistance technique liés à l'exécution.

En sus de cette nouvelle organisation institutionnelle, il est désormais obligatoire de procéder à une évaluation préalable des projets et de les soumettre aux avis du Ministère des Finances et du Budget et du Ministère en charge de l'aménagement du Territoire.

Une présentation détaillée du cadre des PPP est disponible sur le site internet de l'UNAPPP à l'adresse [www.ppp.gouv.sn](http://www.ppp.gouv.sn).

## II. Les réalisations

Ces activités ont été réalisées en rapport, avec le parachèvement de l'opérationnalisation du cadre réglementaire et l'exécution des missions au titre de la Loi PPP 2021.

### 1. Parachèvement de l'opérationnalisation du cadre des PPP

L'opérationnalisation du cadre des partenariats public-privé a été finalisé avec la signature de tous les arrêtés prévus par le décret n°2021-1443 du 27 octobre 2021 portant application de la Loi PPP 2021. Ainsi, le dernier desdits arrêtés, a été signé en date du 15 septembre 2023. Il s'agit de l'arrêté portant sur les fonctionnalités et les exigences minimales relatives à la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des contrats de partenariats public-privé. Le tableau suivant fait le récapitulatif de tous les arrêtés qui complètent le cadre et parachèvent son opérationnalisation.

LISTE DES ARRETES PUBLIES	
1.	12 janvier 2023 Arrêté ministériel n° 000674 fixant les modalités de désignation des membres des commissions d'appel d'offres et des comités Techniques d'étude et d'évaluation des offres et d'octroi de l'indemnité de session
2.	12 janvier 2023. Arrêté ministériel n° 00675 fixant les missions, la composition et le fonctionnement du comité de suivi des contrats de partenariat public-privé
3.	12 janvier 2023 Arrêté ministériel n° 000676 portant nomination du Président du Comité stratégique du Fonds d'Appui aux Partenariats public-privé
4.	07 septembre 2022 Arrêté ministériel n° 024730 fixant les délais d'intervention de l'Unité nationale d'Appui aux partenariats public-privé dans le cadre des contrats de partenariat public-privé
5.	07 septembre 2022 Arrêté ministériel n° 024731 fixant le montant plafond hors taxes du contrat de partenariat public-privé justifiant le recours à la procédure d'appel d'offres restreint
6.	07 septembre 2022 Arrêté ministériel n°024732 fixant les frais de traitement des dossiers et les périodes de réception des offres d'initiative privée dans le cadre des projets de partenariat public-privé (PPP)
7.	06 septembre 2022 Arrêté ministériel n° 24658 portant nomination de l'Administrateur du Fonds d'Appui aux Partenariats public-privé (FAPPP)
8.	03 avril 2023 Arrêté conjoint n° 009562 fixant le montant de la consignation en matière de recours contentieux dans le cadre de la passation des contrats de partenariat public-privé
9.	15 septembre 2023 Arrêté n° 031885 portant sur les fonctionnalités et les exigences minimales relatives à la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des contrats de partenariat public-privé.

### 2. Missions exécutées

#### a. Au titre du renforcement des processus internes d'accompagnement des autorités contractantes

Suite à sa nomination comme nouveau Coordonnateur de l'UNAPPP le 08 novembre

2023, Monsieur Baba Malick BA a renforcé le processus d'accompagnement des autorités contractantes.

C'est dans ce cadre que des séances de travail sont régulièrement organisées avec celles-ci aussi bien en amont qu'en aval des avis rendus sur des fiches de projets, rapports d'évaluation préalable, projets de contrat ou avenants soumis.

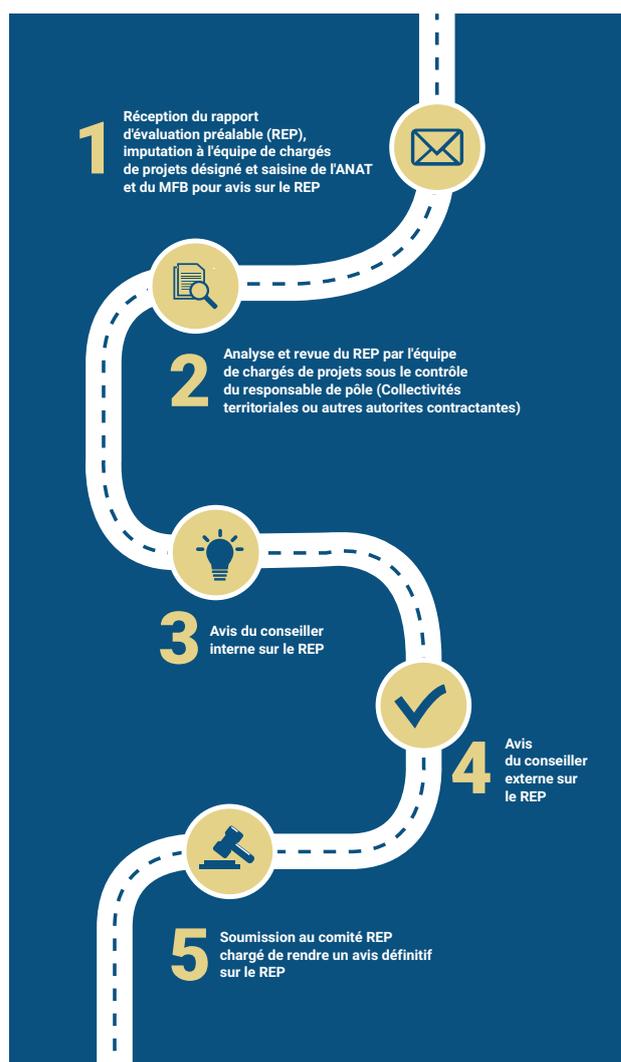
Les Comités fiches de projet et rapport d'évaluation préalable sont également pérennisés au sein de l'UNAPPP afin de garantir une célérité et un contrôle qualité des dossiers soumis à l'UNAPPP. En ce sens le Comité fiche de projet (CFP) statue sur l'existence d'un potentiel permettant de qualifier le projet en PPP. Ce comité est présidé par la Coordinatrice des programmes et projets. Le Comité évaluation préalable (CEP) est quant à lui en charge de statuer sur la qualification des projets en PPP. Il est présidé par le Coordonnateur de l'UNAPPP. Les chargés de projets de l'UNAPPP qui interviennent en appui conseil ou en évaluation portent les projets aux comités.

Les schémas ci-dessous illustrent le processus par lequel un projet est soumis aux comités fiche de projet et évaluation préalable.

### Processus comité Fiche de Projet



### Processus comité REP

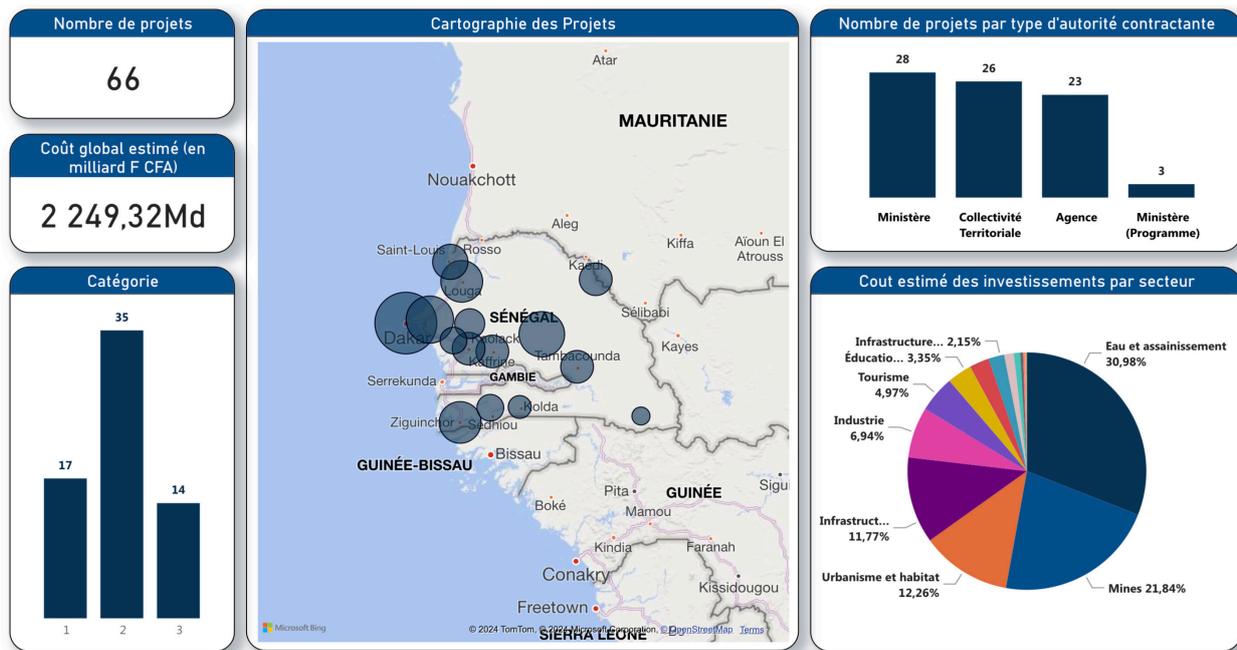


## b. Publication du portefeuille de projets de PPP

Conformément aux dispositions de la loi PPP 2021, le portefeuille de projets susceptibles de faire l'objet d'un PPP est publié chaque trimestre sur le site internet de l'UNAPPP (<https://ppp.gouv.sn/fr/portfeuille-des-projets>).

A la date du 28 février 2024 (date de la dernière publication du portefeuille), 66 projets présentant un potentiel PPP d'un montant d'investissement global de 2 249 milliards FCFA ont été inscrits dans ledit portefeuille (voir Annexe).

Une synthèse de ce portefeuille est présentée ci-dessous :



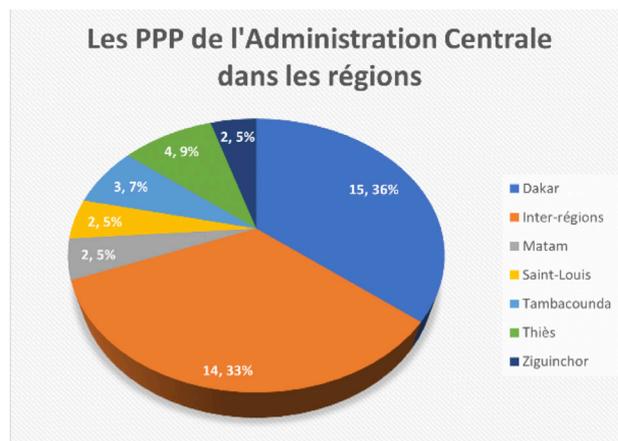
- Sur les 66 projets inscrits dans le portefeuille de projets susceptibles de faire l'objet de PPP :
- **17 projets sont classés P1.** Ces projets sont très avancés avec l'étape rapport d'évaluation préalable réalisée (REVP) ou quasi réalisée. La phase de passation a déjà débuté pour certains de ces projets ;
- **35 projets sont classés P2.** Ce sont des projets où les études de faisabilité / collectivités d'informations sont en cours pour entamer prochainement la rédaction du REVP ;
- **14 projets sont classés P3.** Ces projets nécessitent un travail de maturation additionnel. La majorité de ces projets font l'objet d'un travail de redéfinition au niveau des autorités contractantes.

## c. Au titre des projets de l'Administration centrale

### • Présentation générale des projets PPP de l'Administration Centrale

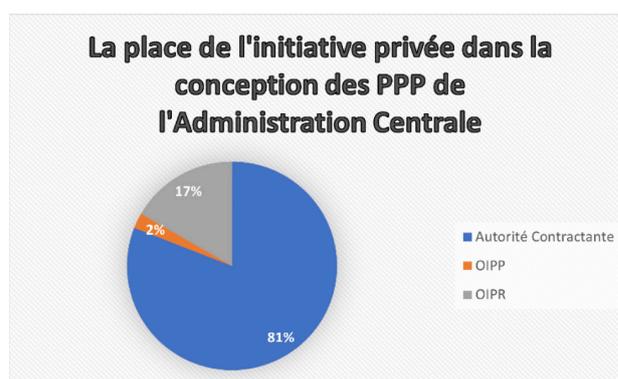
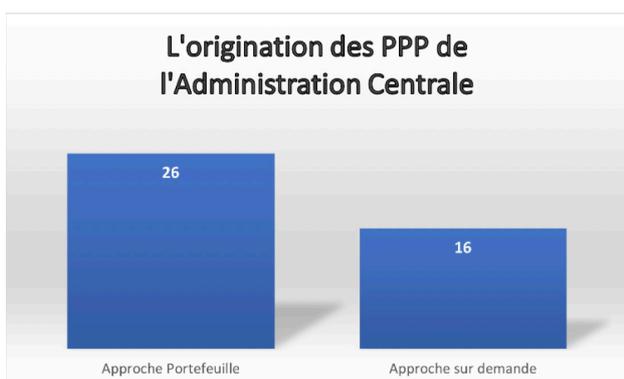
Le portefeuille de projets susceptibles d'être développés en PPP comporte 42 projets soumis par les Autorités Contractantes de l'Administration Centrale, notamment les Ministères, Agences ou Structures administratives similaires ou assimilées, Sociétés Nationales ou Anonymes à participation publique majoritaire et Programmes ou Projets qui sont répartis

dans plusieurs régions du Sénégal (voir figures ci-dessous).

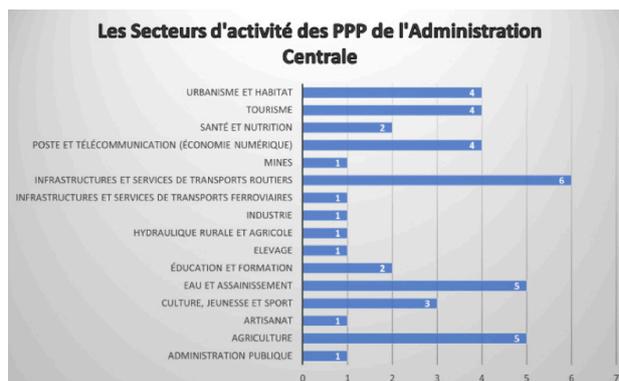
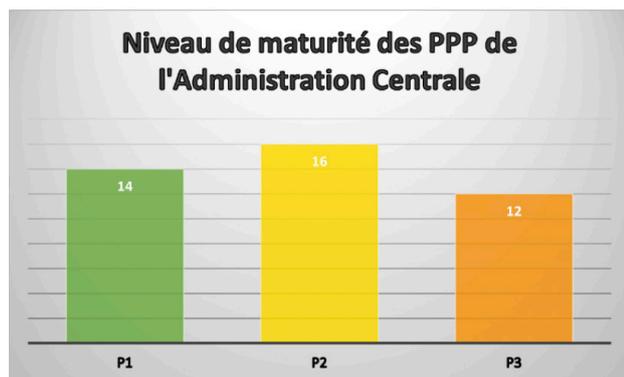


Les projets identifiés dans le portefeuille sont initiés de deux principales manières : l'approche portefeuille et celle sur demande. La première catégorie se caractérise par les projets initiés suite aux différentes activités de promotion des PPP effectuées par l'UNAPPP telles que la campagne « Tabax suñu PPP, nguir Tabax suñu reew » qui a permis de vulgariser le nouveau cadre de la loi PPP 2021 et permettre sa meilleure appropriation par les Autorités Contractantes. La deuxième catégorie de projets est celle où l'origination est faite par les Autorités Contractantes elles-mêmes en dehors des activités de promotion initiées par l'UNAPPP. Ainsi, 26 projets ont été identifiés grâce à l'approche portefeuille et 16 par l'approche sur demande.

Outre le type d'approche, les projets peuvent être initié par un opérateur privé. Il s'agit des Offres d'Initiative Privée (OIP) de préparation (OIPP) ou de réalisation (OIPR). Au sein des projets de l'Administration Centrale, 2% des projets sont des OIPP, 17% des OIPR et 81% ont été initiés par les Autorités Contractantes elles-mêmes (voir figures ci-dessous).

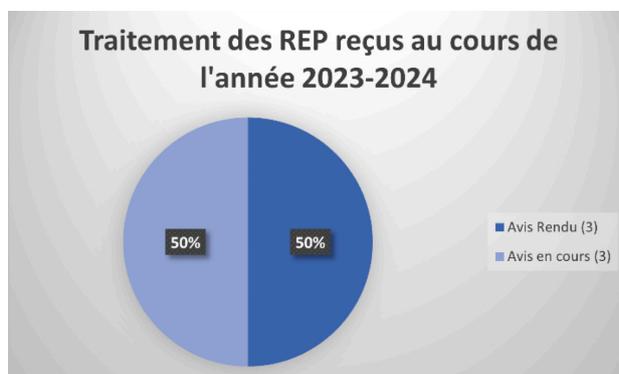
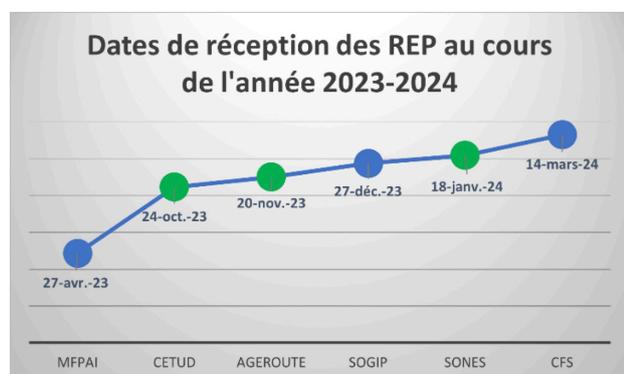


Le niveau de maturité des différents projets de l'Administration Centrale, tout comme le portefeuille global, se classifie en 3 rubriques. Ainsi, 14 projets sont très avancés et se trouvent en P1, 16 nécessitent plus d'effort de préparation en se classifiant en P2 et 12 projets sont en P3 car ne disposant pas de suffisamment de préparation. Concernant les secteurs d'activités des différents projets de l'administration centrale, les secteurs les plus représentés sont : Infrastructures et services de transports routiers, Eau et Assainissement, et Agriculture. Beaucoup d'efforts sont également fait dans les secteurs de l'Urbanisme et habit, le Tourisme et le secteur Poste et Télécommunication (économie numérique) (voir figures ci-dessous).



L'UNAPPP, au cours de cette année, a octroyé une attention particulière à l'avancée de la mise en œuvre des projets de l'Administration Centrale ceci grâce à un suivi rapproché du travail de préparation effectué par chaque Autorité Contractante. En effet, entre Mars 2023 et Mars 2024, l'UNAPPP a reçu 22 fiches de projet provenant de l'Administration Centrale. Parmi ces projets, 10 (soit 46%) ont reçu un avis favorable leur permettant de démarrer la phase de préparation et d'évaluation préalable. L'UNAPPP a émis 2 avis non favorable pour des projets ne disposant pas de potentiel PPP. Le reste, soit 45% des projets, ont été classifié comme non conforme car ne respectent pas les besoins de forme requis au titre de la loi 2021 et son décret d'application.

Concernant les Rapports d'Évaluation Préable, l'UNAPPP a reçu 6 REPs au cours de l'année. La moitié des Autorités Contractantes a reçu un avis à savoir le CETUD, l'AGERROUTE et la SONES. Les avis pour le MFPAI, la SOGIP et les CFS sont en cours de rédaction par les équipes de l'UNAPPP (voir figures ci-dessous).



En plus de sa mission de donner des avis consultatif, l'UNAPPP effectue un accompagnement conseil permanent auprès des Autorités Contractantes de l'Administration Centrale. Ceci s'illustre notamment par une série d'activités et rencontres spécifiques à chaque projet. Parmi celles-ci il faut citer :

- Projet d'Espace de Service aux Métiers (ESM) de Sandiara** : Le 19 juin 2023, une mission conjointe de l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats public privé (UNAPPP) et de l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) s'était rendue à Sandiara pour le lancement du projet pilote « Espace de Service aux Métiers (ESM) de Sandiara ». La mission a été chaleureusement accueillie par le maire de Sandiara, M. Serigne Gueye DIOP, qui s'est réjoui du choix opéré au niveau de sa localité pour accueillir le premier des trois (03) ESM dont la mise en œuvre, en mode partenariat public-public

est envisagé dans le court terme. Pour rappel, le concept des ESM vise à soutenir les secteurs cibles de l'artisanat en mettant en place une chaîne logistique complète pour la fabrication de produits artisanaux de qualité. A la suite de plusieurs mois de préparation et de structuration, incluant entre autres des enquêtes sur le terrain et une cartographie des artisans de la localité de Sandiara, un rapport d'évaluation préalable a été produit par l'ADPA avec l'accompagnement des équipes de l'UNAPPP. Ce rapport a été officiellement envoyé aux équipes de contrôle de l'UNAPPP en avril 2024. Dans les prochaines étapes, il est prévu un avis de l'UNAPPP et une autorisation du conseil d'administration de l'ADPA, avant de lancer la phase de passation. Cette phase vise à sélectionner, en appel d'offres ouvert, un opérateur privé pour l'exécution du projet. Par ailleurs, les études préliminaires pour l'ESM de Diourbel ont déjà été initiées.

- Projet relatif à la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et l'entretien pour l'aménagement du territoire et des infrastructures agricoles de grands domaines sur les sites de ogo, orkadiere, agnam civil et odobere** : Depuis avril 2023, l'Unité nationale d'appui aux Partenariats public-privé (UNAPPP) accompagne le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) dans le cadre de la réalisation d'un projet faisant partie du PRODAC. Ce projet porte sur l'aménagement du territoire pour doter l'intérieur du pays, d'infrastructures agricoles et d'aménagements structurants permettant d'y développer de l'agriculture au bénéfice des populations. S'agissant du DAC de Matam, il prévoit des activités telles que l'agriculture, l'élevage et d'autres métiers connexes et concerne un espace de 11 000 ha de terres réparties dans quatre (4) communes (Orkadiere, Odobere, Ogo et Agnam Civol). La mise en place d'un certain nombre d'infrastructures qui contribueront, de manière pratique, à accroître les revenus du travail et créer des emplois pour les populations rurales. Dans ce cadre, l'UNAPPP a reçu la fiche de projet de PRODAC en date du 05 juillet 2023 concernant la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et l'entretien du DAC de Matam pour avis. Après avis favorable de l'UNAPPP sur la fiche de projet le 08 août 2023, le dossier a été confié à l'un des experts de l'équipe pour la continuité du processus relatif à l'évaluation préalable du projet. Plusieurs réunions ont été tenues pour faire le suivi avec l'autorité contractante afin de réaliser ce projet qui présente un intérêt général pour toute la population de la région de Matam. Des séances de travail ont été organisées afin de s'assurer d'un déroulement adéquat du processus de mise en œuvre. Faute de budget, PRODAC a saisi le Fonds d'appui aux Partenariats public-privé (FAPPP) pour les besoins de réalisation des études de faisabilité y relatives.
- Projet relatif au Hub Minier Régional** : La mise en place d'un Hub Minier Régional comprend trois volets essentiels : un Hub de services, un Hub logistique et un Hub académique, chacun visant à soutenir et renforcer l'industrie minière au Sénégal et dans la sous-région. Le Hub de services servira de Plateforme de fourniture de services aux entreprises minières, incluant la mise en place de laboratoires d'analyse agréés et de services de conseil de niveau international. Le Hub logistique agira comme une Plateforme de distribution de biens et équipements pour les entreprises minières, avec des initiatives telles qu'un centre de reconditionnement d'engrais lourds et des centrales d'achats de consommables miniers. Enfin, le Hub académique offrira des formations et certifications adaptées aux besoins des entreprises minières et de leurs fournisseurs, avec la mise en place de centres de recherche et d'innovation, ainsi que des formations techniques intermédiaires certifiées. Ces hubs seront répartis sur trois sites : le hub multidimensionnel de Kédougou sur 300 hectares, le hub multidimensionnel de Dakar-

Thiès sur 360 hectares, et le hub logistique de Tambacounda sur 300 hectares. Ce projet comprendra les étapes de conception, financement, construction, exploitation et maintenance des hubs. Il vise également à générer des opportunités d'emplois significatives, avec la création de 3700 emplois directs sur une période de 10 ans, ainsi que 14 800 emplois indirects sur la même période. Ledit projet a reçu un avis favorable de l'UNAPPP sur la fiche de projet sous réserves de renseignement de questionnaire. Après avis favorable de l'UNAPPP sur la fiche de projet le 19 juin 2023, le dossier a été confié à l'un des experts de l'équipe pour la continuité du processus relatif à l'évaluation préalable du projet. Plusieurs réunions ont été tenues pour faire le suivi avec l'autorité contractante afin de réaliser ce projet qui présente un intérêt général. Des séances de travail ont été organisées pour mieux organiser les tâches afin d'avancer. Faute de budget, APROSI va saisir le Fonds d'appui aux Partenariats public-privé (FAPPP) pour les besoins de réalisation des études de faisabilité.

- **projet relatif à l'exploitation du Chemin de fer Dakar Tambacounda** : en conformité avec les dispositions de l'article 33 du Décret n°2021-1443 du 27 octobre 2021 portant application de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé, la société nationale « Les Chemins de Fer du Sénégal » (CFS) a saisi l'Unité nationale d'appui aux Partenariats public-privé (UNAPPP), en date du 29 septembre 2023, pour un avis sur le projet relatif à l'exploitation du Chemin de Fer Dakar Tambacounda de CFS. L'UNAPPP a en ce sens constitué une équipe de projet en charge de l'analyse de ladite fiche. Celle-ci a permis de mettre en exergue des points d'attention majeurs nécessitant un accompagnement diligent du projet en vue de se conformer aux exigences de forme et de fond fixées par le décret sur les PPP. C'est dans ce cadre que l'équipe a su apporter l'appui technique nécessaire pour la rédaction de la fiche de projet ainsi que sa soumission auprès de l'UNAPPP. Cette dernière a fait l'objet d'un avis favorable le 20 octobre 2023 assorti de recommandations. Il a été demandé à l'Autorité de poursuivre la maturation du projet dans le cadre de l'évaluation préalable. Dans la continuité du processus, il a été mis en place une équipe dédiée pour accompagner et conseiller CFS pour les besoins des travaux de préparation du rapport d'évaluation préalable qui est en cours avec la collecte des documents en vue d'un atelier d'étude avec toutes les parties prenantes. Le suivi se fait par des séances de travail en présentiel, des échanges téléphoniques et par Visio conférence.
- **Projet de PPP pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance du complexe frigorifique de Hann** : le 30 novembre 2023, l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats public-privé (UNAPPP) a reçu la fiche de projet de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) concernant le projet de Partenariat public-privé (PPP) pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un complexe frigorifique dans la zone de Hann. Ce projet vise à moderniser le secteur de la pêche à travers la mise en place d'un complexe frigorifique qui valorisera la production halieutique en améliorant les conditions de débarquement et traitement des produits halieutiques. Le projet couvre une superficie de 1560m<sup>2</sup> ayant une capacité de stockage de 1000 à 1500 tonnes. Afin de s'assurer que le projet réponde aux normes et exigences requises par la loi PPP 2021, une revue de conformité a été effectuée. La présentation du projet et de l'avis formulé a été faite en comité interne le 15 janvier 2024. Cette étape est cruciale pour la validation de l'avis de l'UNAPPP. Suite à cette validation par le comité, l'avis de l'UNAPPP a été officiellement envoyé à l'ANAM le 07 février 2024 pour considération et suite à donner au projet de PPP. Le projet est suivi avec une équipe dédiée pour l'accompagnement de la phase évaluation préalable.

- **Centre intégré d'imagerie médicale, de biologie et réadaptation cardiovasculaire ambulatoire du CHNU de FANN** : en date du 15 septembre 2023, l'UNAPPP a été saisi pour avis sur la fiche de projet relatif à la construction et l'exploitation du Centre intégré d'imagerie médicale, de biologie et réadaptation cardiovasculaire ambulatoire du CHNU de FANN. Cette fiche de projet découle d'une offre d'initiative privée de réalisation (OIPR) présentée par la société SENE CARE. Dans ce cadre, l'UNAPPP a procédé à l'examen de conformité de cette dernière et a identifié des points d'attention, organisant ainsi des réunions d'accompagnement pour permettre au partenaire privé et à l'Autorité Contractante (AC) de mieux comprendre les exigences des articles 102 et 107 du Décret n°2021-1443 du 27 octobre 2021 portant application de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé. Ce soutien a conduit à la soumission d'une version actualisée de l'OIPR et de la fiche de projet. Un avis favorable a été émis le 31 janvier 2024, et l'autorité contractante prépare actuellement le Rapport d'évaluation préalable.
- **Projet d'exploitation du complexe évènementiel de Diamniadio** : le complexe concerne quatre (4) sites composés du **Centre International de Conférence Abdou Diouf (CICAD)**, du **Centre d'exposition**, du **Stade Abdoulaye Wade** et du **Dakar ARENA**. Cette dernière est à distinguer de l'Arène Nationale de lutte qui se trouve à Pikine et n'est pas dans le périmètre du projet. SOGIP souhaite confier à un opérateur privé un contrat de PPP pour la gestion du complexe évènementiel de Diamniadio. Ainsi, conformément à la loi PPP 2021, le projet a été inscrit dans le portefeuille de projets susceptibles d'être développés en PPP lors de la première publication en date du 08 mars 2023. Grâce à l'appui technique et l'accompagnement financier de l'UNAPPP qui a recruté pour le projet deux consultants ayant de l'expérience et de l'expertise sur ce type de business, une mission d'élaboration d'un Business Plan et une mission de Benchmark (France, Maroc, Rwanda et Sénégal) ont été faites. Celles-ci ont permis à la SOGIP de disposer des éléments techniques nécessaires à l'élaboration du Rapport d'Evaluation préalable (REP) qui permet de structurer le périmètre et le modèle économique avec le partenaire privé chargé d'assurer une exploitation optimale des infrastructures et la qualité du service aux usagers. Suite à la transmission du REP, l'avis sur ce dernier est actuellement en cours de rédaction par les équipes de l'UNAPPP.

Par ailleurs, le pôle chargé des administrations centrales et autres autorités contractantes a efficacement accompagné les projets lors des phases de structuration et de rédaction des contrats de PPP. Ainsi, au cours de l'exercice 2022/2023, trois projets (Prolongement VDN, Autoroute Mbour-Kaolack et Usine de dessalement d'eau de mer sur la Grande Côte) ont bénéficié de cet appui technique, comprenant une analyse juridique et financière des contrats, des réunions techniques avec l'autorité contractante pour discuter des recommandations de l'UNAPPP, ainsi que des avis complémentaires en cas de modification des contrats ou de points de blocage lors des négociations et/ou de la mise au point.

#### d. Au titre des projets des Collectivités territoriales

- **Appel à projets PPP des Collectivités territoriales**

Suite à la campagne nationale « Tabax sunu PPP, Nguir tabax sunu Reew », l'UNAPPP a lancé le 07 avril 2023 le **premier appel à projets PPP territoriaux au Sénégal**. L'objectif était d'identifier les projets dont les infrastructures sont déjà construites ou en cours de finition nécessitant l'expertise d'un privé pour sa gestion.

Suite à l'appel à projet, le portefeuille de projets des collectivités territoriales est passé à une vingtaine de projets d'un volume global d'investissement estimé à plus de 30 milliards de FCFA.

- **Projet usine à pavage de la Ville de Dakar**

Ce projet à fort impact de création d'emplois a fait l'objet d'un avis favorable de l'UNAPPP sur la fiche de projet et le rapport d'évaluation préalable. Ayant pour objet la production et la pose de pavés, le projet comporte un modèle économique orienté vers l'ouverture de la production de pavés au profit d'autres collectivités territoriales du Sénégal.

Le projet connaît un niveau d'avancement avancé avec notamment la préparation du dossier de préqualification et du dossier d'appel d'offres (DAO). Le dossier de préqualification a été soumis à la DCMP pour avis et l'objectif est de publier l'avis d'appels au second semestre 2024.



- **Projet centre de formation professionnelle de Diokoul Mbelbouck**

L'UNAPPP a également accompagné la commune de Diokoul Mbelbouck dans son initiative visant à améliorer les pratiques agricoles et l'employabilité des jeunes. Le projet consiste à construire un centre de formation professionnelle (CFP) aux métiers agricoles associé à une unité de production agro-industrielle.

Suite à l'autorisation de lancement du projet par le Conseil municipal le 11 décembre 2023 par le conseil municipal, un « market sounding » est prévu avec le secteur privé national et international en vue d'identifier le meilleur schéma de structuration du projet en PPP. Ce projet est une solution innovante et intégrée de valorisation des potentiels du terroir, de création de richesses et d'emplois dans le monde rural et par le biais des partenariats public-public.





Visite du site des équipes de l'Unappp, dans le village de Nguer Mandakh - Diocoul Mbelbouck, 11 décembre 2023.

- **Projet de gestion de l'abattoir moderne de Dahra**

Le projet qui intègre la filière « cuirs et peaux » consiste à la redynamisation de l'abattoir actuellement géré de façon artisanale malgré les travaux de réhabilitation effectués en 2016. L'UNAPPP a accompagné l'autorité dans la préparation et l'évaluation préalable du projet finalisé.

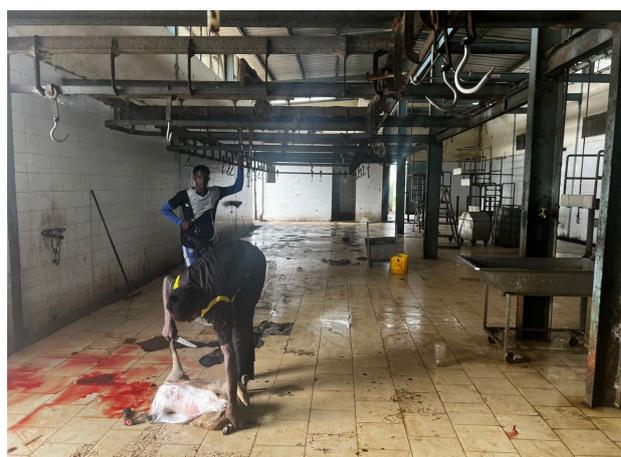
Les données statistiques recueillies ont confirmé que Dahra est plus une zone de commerce et de transit du bétail et non de grande consommation pouvant garantir un niveau d'activité optimal sur l'abattage. Ainsi, l'équipe de conseil de l'unité a recommandé l'intégration d'une option d'embouche bovine en plus de la prestation afin d'améliorer les revenus du projet.

Ce projet comporte également une tannerie et un périmètre maraîcher irrigué de 2 hectares que le privé est amené à exploiter ou louer.

La redynamisation de cette infrastructure par le biais d'un partenariat public-privé sera comme pour le CFP de Kaffrine une solution majeure sur la problématique de la sécurité alimentaire, de l'emploi et de la création de richesse pour le département.



Visite de travail des équipes de l'UNAPPP à l'abattoir de Dahra, 25-26 juillet 2023.



- **Projet de siège du Conseil départemental de Rufisque**

Suite à la suppression de la région comme collectivité territoriale par l'acte III de la décentralisation, le département a été promu au premier rang de la planification du

développement territorial. Pour jouer son nouveau rôle crucial dans la coordination de ce développement, des moyens humains, logistiques et financiers devront être mis à disposition. La construction de sièges départementaux rentre dans cette dynamique d'opérationnalisation du nouveau rôle conféré aux départements.

Suite à l'avis favorable donné sur la fiche de projet, l'autorité contractante a finalisé le rapport d'évaluation préalable. L'UNAPPP a appuyé l'autorité dans la définition du modèle économique du projet avec des revenus locatifs sur un service d'hôtellerie qui représentent plus de 80 % des revenus du projet. Ce modèle est un « business case » dans le cadre du programme en cours de préparation avec l'Association des départements du Sénégal (ADS).

Le projet de siège de Conseil départemental de Rufisque porte sur la réhabilitation et l'extension d'un patrimoine historique en un bâtiment de cinq niveaux, à usage administratif et commercial. Le service d'hôtellerie prévu au cinquième niveau est une offre supplémentaire sur le tourisme d'affaires boosté dans le département de Rufisque par les nouvelles infrastructures de Diamniadio.



- **Les perspectives immédiates**

La mise en œuvre des PPP comme leviers de développement des collectivités territoriales atteindra un tournant important avec le partenariat visé en 2024 entre le PNDL/PACASEN Rural et l'Unité nationale d'Appui aux PPP. L'objectif sera d'identifier les synergies possibles entre les deux (2) entités dans le cadre d'un programme d'investissement de plus de 250 milliards identifiés par le PACSEN Rural.



## e. Renforcement des capacités

### ▪ Séminaire de Team Building

En vue de renforcer et d'encourager une collaboration efficace du personnel, l'UNAPPP a organisé un atelier team building à l'Hôtel Les Palétuviers à Toubakouta du 10 au 13 janvier 2024, sous le thème « **Ensemble pour l'excellence dans les PPP : renforcer la performance collective** ».

Ces jours de retraites ont été l'occasion de renforcer l'esprit d'équipe et le leadership des agents, afin de maintenir un environnement de travail sain où chacun se sent valorisé et soutenu par ses collègues.

Cet exercice de consolidation de l'équipe a permis à l'UNAPPP de renforcer la motivation et l'engagement des membres de l'équipe, mais également de se rapprocher davantage de ses partenaires et de faire les premiers pas vers la réalisation des objectifs pour l'année 2024



### ▪ Renforcement des capacités internes de l'équipe

La poursuite de l'atteinte des objectifs et la réalisation des missions assignées requièrent une équipe compétente et régulièrement formée.

Dans cette optique, l'équipe de l'UNAPPP a été formée, du 20 au 30 novembre 2023, sur le niveau 2 de la formation en PPP du programme certifiante en PPP grâce à l'appui de la Banque mondiale, à travers PPIAF (**Public-Private Infrastructure Advisory Facility**). Cette initiative les a dotés des compétences nécessaires en matière d'évaluation préalable et de gestion des projets de PPP. En ligne de mire, l'équipe sera formée courant 2024, sur le niveau 3 de ladite formation certifiante. Celle-ci est en rapport avec la phase d'exécution des contrats de PPP.

Des séances de formation mensuelle appelées « Café PPP » sont également organisées en vue de mener des échanges fructueux sur certains aspects essentiels. Les « Cafés PPP » sont animés par l'équipe de séniors de l'UNAPPP. Des experts externes sont également invités pour animer des sessions.



#### ▪ Renforcement des capacités externes

Dans la poursuite de sa mission d'assistance et de conseil des autorités contractantes à toutes les étapes du cycle de vie des projets, l'UNAPPP a organisé plusieurs ateliers de formation et de renforcement de capacités avec les points focaux PPP et autres structures de l'Etat, dont l'OFNAC, le Ministère de l'Elevage et de la Production animale et la Ville de Dakar.

#### f. Vulgarisation du cadre de PPP

##### ▪ Le programme de formation **Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu Reew**

Dans la continuité de la campagne nationale « **Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu Reew** », l'UNAPPP, en collaboration avec l'ARCOP et la DCMP a initié le programme de formation **Tabax suñu PPP**. Quatre ateliers de préparation du programme scientifique et pédagogique du programme de formation ont été tenus. 21 sessions de formation ont été réalisées pour 473 participants issus de 101 structures répartis en 10 cohortes comprenant les ministères, les sociétés nationales, les agences, les programmes, les établissements publics, les collectivités territoriales, les associations faitières et les Agences régionales de Développement (ARD).

La cérémonie de clôture et de remise des prix et attestations de participation aux récipiendaires a eu lieu le 07 décembre 2024 au Théâtre national Daniel SORANO. L'équipe organisatrice composée des formateurs, superviseurs, logisticiens des trois entités de même que des personnes ressources ayant contribué significativement à l'élaboration de la réforme du cadre des PPP ont également été primés.



Cérémonie de clôture du Programme de formation Tabax suñu PPP, 07 décembre 2023, Théâtre national Daniel SORANO.



Cérémonie de clôture du Programme de formation Tabax suñu PPP, 07 décembre 2023, Théâtre national Daniel SORANO.

▪ La newsletter trimestrielle « Tabax suñu PPP »

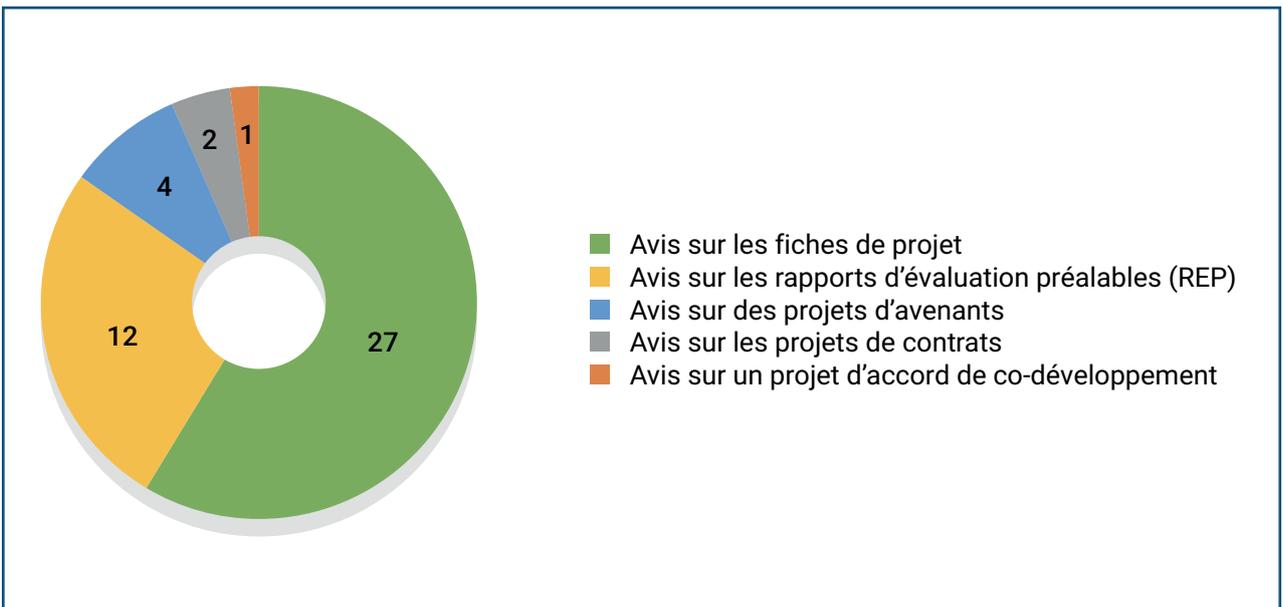


En vue de fournir aux acteurs, en particulier les autorités contractantes, des informations utiles sur les PPP, l'UNAPPP a pérennisé la newsletter trimestrielle dénommée « Tabax suñu PPP ».

Après le premier numéro paru en décembre 2022, trois autres numéros ont été publiés au titre de l'année 2023. Chaque édition retrace les faits saillants au cours du trimestre.

g. Avis consultatifs rendus par l'UNAPPP

L'UNAPPP a rendu 46 avis consultatifs dont 12 avis sur des rapports d'évaluation préalable (REP), 27 avis sur des fiches de projet (FP), 2 avis sur des projets de contrats (PC), 4 avis sur des projets d'avenants (PA), et 1 avis sur un projet d'accord de co-développement (AC).



## **h. Secrétariat du Comité interministériel**

Sur la période du rapport, l'UNAPPP a assuré le secrétariat des réunions du Comité interministériel qui a tenu deux sessions notamment sur les projets de Prolongement VDN et d'Unité de dessalement d'eau de mer sur la Grande Côte.

## **i. Appui conseil aux autorités contractantes**

L'UNAPPP accompagne les autorités contractantes à toutes les étapes de leurs projets. Les différents ateliers de formulation de projets organisés avec le réseau des points focaux PPP des autorités contractantes de l'administration centrale, des collectivités territoriales, des agences et sociétés nationales ont permis de recueillir et de mûrir le portefeuille des projets susceptibles d'être exécutés en PPP.

A ce titre, l'UNAPPP a accompagné le PUMA, le CETUD, l'AGEROUTE, la SONES, la Ville de Dakar, la Commune de Diocoul Mbelbouck et le Ministère de l'Élevage et des Productions animales dans la structuration et la maturation de leurs projets.

En sus, le programme de formation Tabax suñu PPP a permis de renforcer la capacité des agents de 101 structures publiques sur les partenariats public-privé.

## **UNE STRATÉGIE 2024 AXÉE AUTOUR DES 3P (PERSONNES, PORTEFEUILLE ET PROCESSUS)**

L'opérationnalisation du nouveau dispositif législatif sur les PPP et sa vulgarisation étaient les défis principaux de l'année 2023 ; ceux-ci ont été pleinement remplis. Afin de relever le défi principal de l'année 2024 qui est l'avancement des projets inscrits dans le portefeuille, l'UNAPPP a mis en place une stratégie axée autour des composantes principales de ce défi que sont les Personnes, Pipe et Processus (les 3P) avec des objectifs associés :

- **PERSONNES « Former, intégrer et vulgariser »**
  - Expertise de pointe en matière de PPP de l'équipe UNAPPP ;
  - Vulgariser les PPP auprès de l'ensemble de l'écosystème PPP.
- **PIPE « Un portefeuille de projets de qualité »**
  - Développer des approches sur mesure pour les deux types d'AC : Collectivités Territoriales et Administration centrale ;
  - Optimiser le rôle de conseil et d'accompagnement des AC sur les 4 phases du cycle de vie d'un PPP.
- **PROCESSUS « De meilleurs processus pour plus d'efficacité »**
  - Standardiser et encadrer tous les processus internes

Afin de réaliser ces objectifs, le plan d'actions ci-dessous a été défini :

## PERSONNES

1

« Former, intégrer et vulgariser »

### ■ **Former et Vulgariser**

- *Obtention de plusieurs certifications de norme internationale pour l'équipe / Benchmarking ;*
- *Initiative RH pour valoriser les compétences de l'équipe ;*
- *Tenue de plusieurs « cafés PPP » avec l'écosystème et formation de AC.*

### ■ **Interagir**

- *Evènement pour la publication du portefeuille PPP ;*
- *Forum « Invest in Sénégal »*
- *Lancement des sessions de formation Tabax suñu PPP des acteurs de la commande publique sur les PPP en partenariat avec la DCMP et l'ARCOP;*

## PIPE / PRODUITS

2

« Un portefeuille de projets de qualité »

- *Réalisation de plusieurs appels à projets selon les types d'AC pour améliorer l'organisation des projets ;*
- *Poursuite de l'accompagnement des autorités contractantes pour augmenter de manière substantielle le volume de projets de PPP de qualité ;*
- *Publication du portefeuille de projets tous les trimestres ;*
- *Roadshow avec des investisseurs potentiels.*

## PROCESSUS

3

« De meilleurs processus pour une meilleure efficacité »

- *Formalisation des processus internes ;*
- *Digitalisation des activités et des processus a travers :*
  - mise en place d'un système d'information et d'une solution de gestion documentaire et de courrier dématérialisée ;*
  - finalisation de la phase test avec la plateforme de préparation de projets SOURCE.*

## III. Annexes

### 1. Intervenants de l'UNAPPP

#### Coordonnateur



**Baba Malick BA**  
Directeur des financements et  
des partenariats public-privé  
Coordonnateur de l'UNAPPP

#### Coordination des projets PPP



**Hawo Diallo Mbacké SARR**  
Coordonnatrice des Programmes  
et Projets



**Elhadji Y. Karim NDIAYE**  
Gestionnaire de l'UNAPPP



**Papa Mamadou GUEYE**  
Secrétaire de l'UNAPPP



**Alimatou Saadia SARR**  
Secrétaire Adjointe de l'UNAPPP

#### Gestionnaire

#### Secrétariat

#### Experts et Consultants



**Moustapha DJITTE**  
Expert PPP/ MAGISTRAT



**Famara Diedhiou**  
Expert Financier



**El Hadji Amadou NDIAYE**  
Expert Finance publique locale



**Léon Demba DIOUF**  
Expert Passation Marché



**Baye Samba LO**  
Consultant en marchés publics  
et Partenariat public-privé



**Mouhamadou Niang**  
Expert en développement et  
financement des infrastructures



**Christian LABARE**  
Expert Financier



**Ahmadou KANE**  
Expert Juridique

#### Chargés de projets



**Amadou Bassirou BA**  
Chargé de projets Sénior



**Marieme Fatou DIOP**  
Chargée de projets Sénior



**Aissatou CISSÉ**  
Chargée de projets Sénior



**Ngonè THIOUB**  
Chargée de projets Sénior



**Mamadou THIAM**  
Chargé de projets Sénior



**Penda SOW**  
Chargée de projets



**Abdoul Aziz SARR**  
Chargé de projets Sénior



**Marie Guignane TINE**  
Chargée de projets



**Nicolas FAYE**  
Chargé de projets



**Ndeye Maty FAYE**  
Chargée de projets



**Rama TENDENG**  
Chargée de projets



**Mouhamadou LEYE**  
Chargé de projets



**Clémence FAYE**  
Chargée de projets



**Aliou Badara SENE**  
Chargé de projets



**Ramatoulaye AMADOU  
BONKANEY**  
Chargée de projets



**Mamoudou SY**  
Chargé de projets



**Aliou NGOM**  
Chargé de projets



**Annie Madeleine SANE**  
Chargée de projets



**Aly KA**  
Chargé de projets



**Khadija SALL**  
Chargée de projets

#### Supports



**Aminata DIENG**  
Archiviste - documentaliste



**Alimatou MBAYE**  
Assistante administrative



**Ramata Ngom LY**  
Assistante administrative

## 2. Activités de l'UNAPPP (invitations/ateliers/formations) 2023-2024

Atelier	Date
<b>Formations</b>	
Atelier de formation PPP sur le module 1 (Théorie des PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 1 & 2) Ministères à l'IRCOP	<b>09 au 10 mai 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 1 (Théorie des PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 3 & 4) Sociétés nationales, Agences et Programmes à l'IRCOP	<b>16 au 17 mai 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 1 (Théorie des PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 7 & 8) Autorités contractantes porteuses de projets à l'IRCOP	<b>22 au 26 mai 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 1 (Théorie des PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 1 & 2) Collectivités territoriales, ARD et Associations faitières à l'Hôtel Ngor Diarama Dakar	<b>30 au 31 mai 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 2 (Evaluation et structuration de projets PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 1 & 2) Ministères à l'IRCOP	<b>13 au 16 juin 2023</b>
Atelier de lancement des travaux de formulation du PAP3 du PSE : commission PPP-projets privés	<b>15 au 18 juin 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 2 (Evaluation et structuration de projets PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 3 & 4) Sociétés nationales, Agences et Programmes à l'IRCOP	<b>19 au 23 juin 2023</b>

Atelier de formation PPP sur le module 2 (Evaluation et structuration de projets PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 5 & 6) Collectivités territoriales, ARD et Associations faitières à l'Hôtel Ngor Diarama Dakar	<b>04 au 07 juillet 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 3 (Passation et suivi du contrat PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 1 & 2) Ministères à l'IRCOP	<b>10 au 12 juillet 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 4 (Contrôle et régulation du contrat PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 1 & 2) Ministères à l'IRCOP	<b>24 au 25 juillet 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 3 (Passation et suivi du contrat PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 3 & 4) Sociétés nationales, Agences et Programmes à l'IRCOP	<b>31 juillet au 02 août 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 4 (Contrôle et régulation du contrat PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 3 & 4) Sociétés nationales, Agences et Programmes à l'IRCOP	<b>03 au 04 août 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 3 (Passation et suivi du contrat PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 5 & 6) Collectivités territoriales, ARD et Associations faitières à l'Hôtel Ngor Diarama Dakar	<b>07 au 09 août 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 4 (Contrôle et régulation du contrat PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 5 & 6) Collectivités territoriales, ARD et Associations faitières à l'Hôtel Ngor Diarama Dakar	<b>10 au 11 août 2023</b>
Atelier de formation PPP sur les modules 2 & 3 (Structuration et Passation) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 9 & 10 rattrapage ) à l'Hôtel Ngor Diarama Dakar	<b>21 au 25 août 2023</b>

Atelier de formation PPP sur le module 3 (Passation et suivi du contrat PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 7 & 8 rattrapage) à l'Hôtel Ngor Diarama Dakar	<b>18 au 20 septembre 2023</b>
Atelier de formation PPP sur le module 4 (Contrôle et régulation du contrat PPP) avec les acteurs de la commande publique (Cohortes 7,8,9 & 10)	<b>21 au 22 septembre 2023</b>
Atelier de formation PPP avec IFC	<b>03 Octobre 2023</b>
Atelier sur la préparation REP des projets de mise en place des plateformes agroalimentaire de l'île à Morphil et Kidire. Lieu: Saly (Hôtel Neptune).	<b>2 au 3 Novembre 2023</b>
Cérémonie de remise des prix formation Tabax sunu PPP ( Théâtre Daniel SORANO)	<b>07 décembre 2023</b>
Atelier de vulgarisation des documents d'encadrement des PPP dans l'espace UEMOA	<b>19 décembre 2023</b>
Atelier pour l'élaboration des dossiers de mise en concurrence (DPQ et DAO) du projet de partenariat public privé relatif à l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'usine de pavage de la Ville de Dakar	<b>22, 23 et 24 janvier 2024</b>
<b>Invitations et Initiatives</b>	
Présentation du portefeuille de projets au Radisson Blu	<b>02 mai 2023</b>
Atelier de formation avec la MIGA	<b>03 Mai 2023</b>
Participation à l'atelier sur les financements innovants PPP et Finance islamique dans la Commune de Touba Mosquée	<b>du 17 au 18 Mai 2023</b>
Participation à l'apprentissage mutuel sur l'infrastructure de l'initiative Compact with Africa (CwA) du G20 (Ghana)	<b>du 22 au 24 juin 2023</b>
Participation au séminaire d'analyse et de tri des projets destinés à être présentés au Forum Invest in Sénégal	<b>du 02 au 04 juin 2023</b>

Forum Invest in Sénégal	<b>04 au 07 juillet 2023</b>
Prix Tabax Sunu PPP au PULLMAN	<b>04 juillet 2023</b>
Voyages de Benchmark sur des infrastructures événementielles de Diamniadio avec la SOGIP, au Maroc	<b>23 au 25 juillet 2023</b>
Voyages de Benchmark sur des infrastructures événementielles de Diamniadio avec la SOGIP, au Rwanda	<b>31 juillet au 04 Aout 2023</b>
Participation formation sur les risques et financement avec Clifford Chance	<b>30 aout 2023</b>
Participation à un atelier d'information sur la taxonomie verte	<b>06 juillet 2023</b>
Atelier de lancement du fonds National de soutien au secteur de la santé et de l'étude sur la tarification des soins de santé	<b>25 Août 2023</b>
Voyage de benchmark sur les Financements Export avec la banque d'affaires CACIB (Paris)	<b>28 Août au 03 septembre 2023</b>
Atelier de présentation du modèle de Rapport d'Évaluation Préalable (REP) à l'équipe du ministère du tourisme et des loisirs en vue de la préparation du REP du projet de construction des centres de formation en Hôtellerie, Tourisme et Restauration (HTR).	<b>19 Octobre 2023</b>
UK-Francophone West and Central Africa Trade and Investment Forum 2023 à Londres	<b>17 au 19 octobre 2023</b>
Participation à l'atelier à l'IRCOP "Opération foncière et droit de la commande publique	<b>02 novembre 2023</b>
Sport Impact Summit 2023	<b>05 au 07 novembre 2023</b>
Atelier sur la structuration de l'Agropole centre au siège de la Cellule d'Exécution du Projet Agropoles: échanges sur la tarification des infrastructures, équipements, services et espaces de l'Agropole Centre	<b>07 au 08 novembre 2023</b>

Atelier sur la structuration de l'Agropole centre au siège de la Cellule d'Exécution du Projet Agropoles: revue du modèle financier	<b>04 décembre 2023</b>
Participation à la séance de délibération du conseil municipal de Diokoul Mbelbouck pour la réalisation de son projet agro-industriel en mode partenariat public-privé.	<b>11 Décembre 2023</b>
Participation à l'Assemblée générale de l'Association des départements du Sénégal (ADS) : Financements innovants : Zoom sur les PPP et la Finance islamique à l'hotel Palm Beach Saly	<b>10 au 12 décembre 2023</b>
Atelier de validation de la définition de l'économie bleue à l'Hôtel Ndiambour Dakar	<b>15 au 17 Janvier 2024</b>
Séminaire sur GENRE & ECONOMIE	<b>05 au 09 Février 2024</b>
Participation au Forum International Avenirs Territoires (FIATERR) 2024 à Rabat au Maroc	<b>11 au 16 février 2024</b>
Participation au 1er tour du dialogue compétitif du projet Smart City fibre optique	<b>21 au 22 février 2024</b>
Participation à l'atelier avec les acteurs impliqués dans le projet Smart city solutions de sécurité	<b>23 février 2024</b>
Participation PPP week Istanbul	<b>04 au 08 mars 2024</b>
Atelier de travail UNAPPP/PACASEN pour la mise en place d'un protocole d'entente au siège PNDL	<b>19 Mars 2024</b>
Atelier de restitution des rapports d'études juridique et financières des contrats d'affermage de l'OFOR	<b>17 avril 2024</b>

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mai 2024

-  +221 78 545 22 22
-  [contact.unapp@economie.gouv.sn](mailto:contact.unapp@economie.gouv.sn)
-  [www.economie.gouv.sn](http://www.economie.gouv.sn)
-  Unité nationale d'Appui aux Partenariats public-privé
-  Unité nationale d'Appui aux Partenariats public-privé
-  @UnappSn